

N°2024-12/100B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean ROMEO

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 27 novembre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements structurants portés par les petites communes et leurs EPCI, dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L'appel à projets de la Préfecture du 23 octobre 2024 flèche notamment la DETR sur les demandes concourant à la mise en conformité des collectivités au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. À ce titre, la Communauté de communes Sud Roussillon doit justifier d'une d'aire de grand passage d'une superficie d'au moins 4 ha afin d'accueillir 200 caravanes. Actuellement, son aire de 2 ha, située sur les parcelles AN 435, 436 et 439, peut accueillir environ 100 caravanes.

Afin de se conformer aux exigences dudit schéma, un projet d'extension est envisagé sur l'année 2025. Il présente les caractéristiques suivantes :

Surface globale à acquérir (2 propriétaires) : 6,5 ha

Enveloppe prévisionnelle :

678 500 € dont : 326 500 € d'acquisitions foncières
352 000 € de travaux d'aménagement (réseaux d'eaux et d'électricité, végétalisation, ...)

Calendrier prévisionnel :

- Fin du 1^{er} trimestre 2025 : première acquisition foncière d'une superficie de 3,6 ha et travaux d'aménagement des réseaux d'eaux et d'électricité, végétalisation, ... avant l'été 2025
- 2^{ème} semestre 2025 : acquisition des 2,9 ha restants, travaux d'aménagement des réseaux d'eaux et d'électricité, végétalisation, création d'un accès complémentaire à l'aire afin de la sécuriser.

La Communauté de Communes Sud Roussillon sollicite l'aide du seul Etat au titre de la DETR, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES		
		%	TOTAL
748 900 € TTC	FINANCEURS SOLLICITES		
	Etat (DETR)	80	599 120 € TTC
	AUTOFINANCEMENT		
	CCSR	20	149 780 € TTC

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DÉCIDE** de solliciter un cofinancement de l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 80 % au regard du projet décrit ci-avant et évalué à 599 120 € TTC ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20241204-2024-12-100B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024